

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : - Christophe MAURIES qui a donné procuration à Claude ALBA.
- Sophie DAUZAT.

Date de la convocation : 10/12/2015

Date d'affichage : 10/12/2015

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Lecture est donnée du précédent compte-rendu. L'ordre du jour est ensuite abordé.

1°) Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2017 au 31.12.2020 -

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que la commune participera à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2020.

2°) Dissolution du C. C. A. S.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, DECIDE de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate. Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le Conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

3°) Création d'un Comité consultatif des Affaires Sociales et des personnes âgées.

Suite à la décision de dissoudre le CCAS, le Conseil municipal, à 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, décide de créer un comité consultatif. Ce comité sera composé des membres du Bureau du CCAS, tel qu'il était constitué. Monsieur Thierry CAUSSE est désigné Président.

4°) Correction d'une erreur cadastrale place René Cassin – Parcelle ZC n°117

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le propriétaire d'une parcelle située place René Cassin, a demandé la correction d'une erreur cadastrale qui se serait produite lors du remembrement dans les années 70.

Il s'agit d'une toute petite superficie de terrain (environ 25 m²) qui appartenait à ses parents et qui jouxtait sa maison. Ce propriétaire souhaiterait que cette portion lui soit restituée car aujourd'hui, elle fait partie de la place René Cassin. Il est prêt à régler les frais de géomètre et de notaire si le Conseil municipal est favorable à cette restitution.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur le principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DONNE, à 12 voix pour et 2 voix contre, UN AVIS FAVORABLE à la restitution de cette petite partie de la place René Cassin.

5°) Avenant n° 1 au contrat de travail de l'employée municipale du service cantine et garderie

Monsieur le Maire propose un avenant N°1 à ce contrat de travail. Il expose que cette personne effectue depuis le 28/09/2015, 30 minutes de plus par jour que prévu initialement. Il convient donc de modifier l'article 1 portant sur la durée hebdomadaire de travail, la passant de 14 h à 15 h 30 mn par semaine (calcul réalisé selon un lissage sur l'année civile).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, APPROUVE cet avenant n°1 modifiant l'article 1 du CDD portant sur l'horaire hebdomadaire en la passant de 14 h à 15 h 30 mn par semaine à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 août 2016, DIT que les autres articles restent inchangés et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

6°) Choix du bureau d'études « béton » dans le cadre du projet de construction de la mairie

Avant le dépôt du permis de construire de la mairie, le Conseil municipal a dû valider le choix du bureau d'études « béton ».

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui sera adressé au propriétaire du dépôt du Pujol.
- Monsieur le Maire a demandé un devis au SDET concernant l'extension de réseau électrique nécessaire si des parcelles constructibles sont mises à la vente Route des Etangs ; en ce qui concerne le réseau d'eau, il n'y a aucune modification à prévoir.
- **Téléthon 2015** : Pour la 4^{ème} année consécutive s'est déroulé le Téléthon le week-end du 5 et 6 décembre 2015 sur la commune de Fréjeville. L'année de mobilisation a été un franc succès puisque nous avons récolté des dons à hauteur de 880 €. Cette somme s'inscrit au second rang des gains recueillis. En 4 ans, nous avons versé plus de 3000 € qui contribuent aux progrès que génèrent l'AFM téléthon de France.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 28 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



Claude ALBA
Maire